

S.T. Dupont

Briquets et stylos : dégraissage en règle

La société S.T. Dupont étant tenue de mettre ses activités de dégraissage en conformité avec la réglementation, le Cetim lui propose un ensemble de solutions qui vont lui permettre de réduire ses émissions de COV de 90 %.



NOTRE CLIENT

Raison sociale :
S.T. Dupont

C.A. :
63 millions d'euros

Effectif :
650 personnes

Contexte d'activité :
Fondée en 1872 par Simon Tissot-Dupont, l'entreprise acquiert dans les années 30 un savoir-faire unique : la laque de Chine sur métal. Aujourd'hui, la marque est le leader mondial du briquet de luxe, avec plus de 70 % du marché.

Dans le cycle de fabrication de ses briquets et de ses stylos, S.T. Dupont utilise du trichloréthylène. L'entreprise est donc tenue de proposer aux autorités un « plan d'actions de mise en conformité », pour répondre aux exigences de rejets atmosphériques consignées dans son arrêté d'exploitation. De plus, depuis juillet 2002, ce solvant est classé « cancérigène catégorie 2 », ce qui lui impose de modifier profondément son mode d'application.

Contourner l'obstacle

Les experts du Cetim commentent donc par dresser un bilan des activités de dégraissage. Il

porte sur le fonctionnement des installations, les pièces à nettoyer et leurs besoins, qui diffèrent suivant les phases de fabrication. Une mesure des émissions leur permet de dresser un bilan solvant. Devant la difficulté de mettre l'activité de l'entreprise en conformité, ils s'orientent plutôt vers la substitution des procédés existants.

Satisfaire les autorités

À partir de leurs observations, ils ont établi un plan d'actions progressif qui comprend les études internes et les essais à réaliser, ainsi que les investissements à prévoir. Il constitue la base du dossier que S.T. Dupont présentera

aux autorités après avoir pris un certain nombre de décisions internes. Le bilan solvant précis a abouti au « plan de gestion des solvants », à présenter aux autorités.

Préparer les changements

Du fait, S.T. Dupont bénéficie d'une étude complète sur les solutions envisageables, avec comparaison de leurs performances techniques, de leur adaptabilité aux différents postes et à leurs besoins, de leurs coûts d'investissement et d'exploitation, de leurs modes de gestion des déchets, etc. Cette étude lui permettra d'engager un dialogue constructif avec des fournisseurs, d'autant que des cahiers des charges simplifiés y sont inclus. Et à terme, ces préconisations, agrémentés de conseils d'ordre organisationnel, vont permettre à l'entreprise de réduire d'au moins 90 % ses émissions de COV.



**L'atout
Cetim**

Un suivi

de projet, jusqu'à réception du matériel, incluant diagnostic adapté, validé par l'Ademe, et réalisation de tests de faisabilité sur ses propres moyens d'essais. Une indépendance complète vis-à-vis des fournisseurs.